



Svp je veux une réponse le plus vite

Par **manel**, le **20/09/2011** à **14:19**

Bonjour,

je suis une tunisienne pcedant un séjour europeen et pour le moment je suis en france .mes questions sont:

1) est ce que j'ai droit de me marie avec un tunisien qui un séjour de 10 ans en france et qui est actionnaire de 50% dans une société de batiment?

2)est ce que ce mariage me permet de convertir mon séjour suédois en séjour français?

svp c'est très urgeeeent

merciiii